

Liste des questions et sujets qui figurent dans le texte de la convention, de l'accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS) rédigé par le Bureau et dans la compilation des propositions d'amendements au Règlement sanitaire international (2005)

Le présent document est fourni par les Bureaux de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS) et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) pour étayer les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion informelle virtuelle des États Membres du 5 juin 2023, en préparation de la réunion plénière conjointe de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005) qui se tiendra les 21 et 24 juillet 2023.

Il établit une liste non exhaustive des questions et sujets qui sont abordés à la fois dans le cadre des processus menés par l'organe intergouvernemental de négociation et le Groupe de travail sur les amendements au RSI (2005). Il ne vise toutefois pas à proposer l'attribution des questions ou sujets à l'un ou l'autre processus.

Pour chaque question ou sujet, le tableau ci-dessous présente les articles pertinents du texte du CA+ de l'OMS rédigé par le Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation (document A/INB/5/6) et de la compilation article par article des propositions d'amendements au Règlement sanitaire international (2005) soumises dans le cadre de la décision WHA75(9) (2022) (document A/WGIHR/2/7) qui traitent de ladite question/dudit sujet.

Question/sujet	Article(s) pertinent(s) du texte du CA+ de l'OMS rédigé par le Bureau	Article(s) pertinent(s) de la compilation article par article des propositions d'amendements au Règlement sanitaire international (2005)
1. Équité	Article 3. Principes généraux et approches Chapitre II. Communauté internationale – ensemble en toute équité : Parvenir à l'équité dans, pour et par la prévention, la préparation, la riposte et le relèvement des systèmes de santé face aux pandémies	Article 3. Principes
2. Responsabilités communes, mais différenciées	Article 3. Principes généraux et approches Article 17. Mise en œuvre tenant compte des disparités en matière de niveau de développement	Article 3. Principes
3. Surveillance (Capacités de surveillance, capacités de laboratoire pour le séquençage génomique)	Article 4. Prévention des pandémies et surveillance de la santé publique Article 6. Préparation, capacité d'intervention et résilience	Article 5. Surveillance Annexe 1A : Principales capacités requises pour la surveillance et l'action

Question/sujet	Article(s) pertinent(s) du texte du CA+ de l'OMS rédigé par le Bureau	Article(s) pertinent(s) de la compilation article par article des propositions d'amendements au Règlement sanitaire international (2005)
<p>4. Examen et établissement de rapports</p>	<p>Article 8. Suivi et examens fonctionnels de la préparation</p> <p>Article 20. Conférence des Parties</p> <p>Article 21. Rapports périodiques à la Conférence des Parties</p> <p>Article 22. Comité pour la mise en œuvre et le respect du CA+</p>	<p>Article 54. Présentation de rapports et examen</p> <p>Nouvel article 53A – Création d'un comité d'application</p> <p>Nouveaux articles 53 bis à quater : Comité d'examen du respect des dispositions</p> <p>Nouvel article 54 bis – Mise en œuvre</p>
<p>5. Accès aux produits de santé (y compris l'accès au savoir-faire/transfert de technologie ; bases de données des ingrédients/ matières premières ; capacités de fabrication régionale)</p>	<p>Article 11. Codéveloppement et transfert de technologies et de savoir-faire</p>	<p>Nouvel article 13A. Action de santé publique internationale dirigée par l'OMS</p> <p>Nouvel article 13A. Accès aux produits de santé, technologies et savoir-faire sanitaires pour l'action de santé publique</p>
<p>6. Accès et partage des avantages (y compris le partage d'agents pathogènes et de séquences génomiques ; attribution de vaccins, de traitements et de produits de diagnostic)</p>	<p>Article 12. Accès et partage des avantages</p>	<p>Article 6. Notification</p> <p>Article 7. Communication d'informations en cas d'événements inattendus ou inhabituels</p> <p>Article 44. Collaboration et assistance</p>
<p>7. Financement</p>	<p>Article 19. Financement</p>	<p>Nouvel article 44A – Mécanisme financier pour l'équité en matière de préparation et de riposte aux urgences sanitaires</p>
<p>8. Renforcement des capacités/Collaboration et coopération</p>	<p>Article 15. Collaboration et coopération internationales</p> <p>Article 17. Mise en œuvre tenant compte des disparités en matière de niveau de développement</p>	<p>Article 44. Collaboration et assistance</p> <p>Nouvelle Annexe 10. Obligations découlant du devoir de coopérer</p>
<p>9. Préparation/résilience des systèmes de santé</p>	<p>Article 4. Prévention des pandémies et surveillance de la santé publique</p> <p>Article 6. Préparation, capacité d'intervention et résilience</p> <p>Article 7. Personnels de santé et d'aide à la personne</p>	<p>Article 2. Objet et portée</p> <p>Annexe 1A : Principales capacités requises pour la surveillance et l'action</p>